

# Recensement agricole 2020

## L'irrigation dans les Pays de la Loire

### Progression des surfaces irriguées et irrigables : près de 8 % de la SAU est irriguée

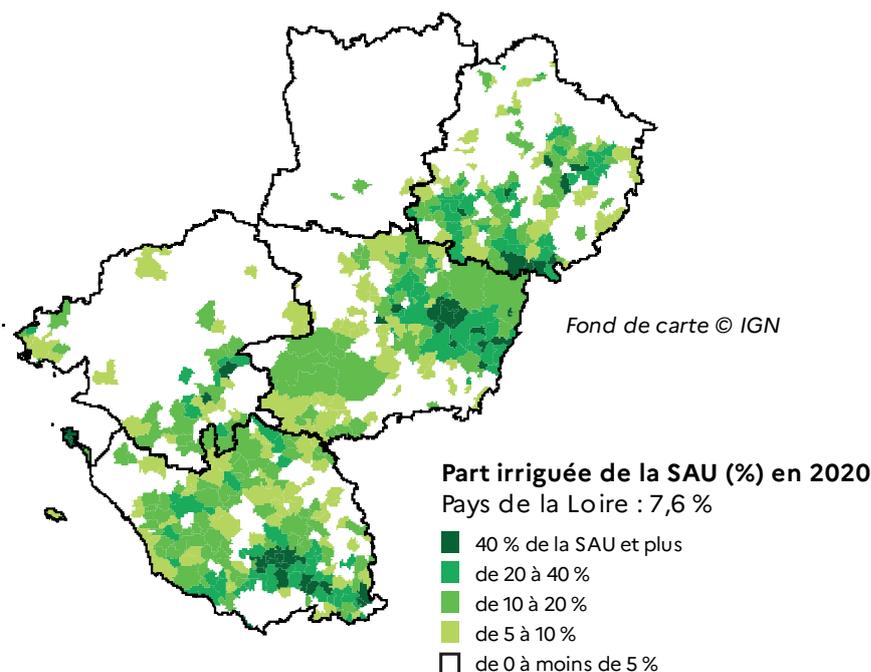
Au cours des dernières décennies, les surfaces irriguées et irrigables augmentent sensiblement dans la région et à l'échelle nationale. En effet, les surfaces régionales irriguées croissent de plus de 106 000 ha en 40 ans en passant de près de 51 000 ha en 1979 (2,1 % de la SAU régionale) à plus de 157 000 ha en 2020 (7,6 % de la SAU). En quatre décennies, la surface irriguée régionale a donc été multipliée par 3,1 (tableau 1).

Cette augmentation doit être replacée dans son contexte, à savoir une érosion de la SAU régionale (surface agricole utile) d'une part et une modification des assolements d'autre part. En effet, parallèlement à la diminution de certains cheptels herbivores (bovins, ovins, équins), les surfaces consacrées aux COP (céréales et oléoprotéagineux) ont progressé aux dépens des surfaces fourragères, prairiales notamment (tableau 2). De la même manière, les surfaces irrigables, i.e. les surfaces équipées pour bénéficier de l'irrigation, ont elles aussi nettement augmenté (+ 168 600 ha en 40 ans). En 2020, les surfaces irriguées représentent 63 % des surfaces irrigables (71 % en 2010).

Cette hausse des surfaces irriguées, et plus encore des surfaces irrigables,

### Carte 1

#### Localisation des surfaces irriguées des Pays de la Loire en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

s'observe dans toutes les régions métropolitaines. Dans les Pays de la Loire, différentes réalités départementales et locales sont à noter (carte 1). Au cours de la dernière décennie, les plus fortes progressions sont observées en Vendée et dans le Maine-et-Loire alors que le département de la Mayenne, nettement moins engagé dans l'usage de cette technique, se distingue avec

moins de 5 000 ha irrigables et moins de 2 500 ha irrigués en 2020 (tableaux 1 et 3).

En 2020, la région Pays de Loire représente 7,8 % de la SAU nationale, mais 8,7 % des surfaces irriguées et 8,8 % des surfaces irrigables.

**Tableau 1**
**Pays de la Loire : des surfaces irriguées et irrigables en augmentation**  
 Evolution de la SAU, des surfaces irriguées et irrigables de 1979 à 2020

Année	Indicateur	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
1979	SAU (ha)	481 620	524 878	445 679	443 809	534 551	2 430 537
	Surface irrigable (ha)	14 255	36 773	3 054	11 450	14 967	80 499
	Part de la SAU irrigable (%)	3,0 %	7,0 %	0,7 %	2,6 %	2,8 %	3,3 %
	Surface irriguée (ha)	8 986	22 094	1 846	8 245	9 470	50 641
	Part de la SAU irriguée (%)	1,9 %	4,2 %	0,4 %	1,9 %	1,8 %	2,1 %
1988	SAU (ha)	447 003	503 327	431 089	420 561	507 129	2 309 110
	Surface irrigable (ha)	14 311	43 648	3 205	18 532	35 736	115 432
	Part de la SAU irrigable (%)	3,2 %	8,7 %	0,7 %	4,4 %	7,0 %	5,0 %
	Surface irriguée (ha)	9 890	26 667	1 755	14 148	23 735	76 196
	Part de la SAU irriguée (%)	2,2 %	5,3 %	0,4 %	3,4 %	4,7 %	3,3 %
2000	SAU (ha)	412 944	474 159	411 744	387 827	483 306	2 169 981
	Surface irrigable (ha)	22 048	73 139	5 813	35 014	77 018	213 031
	Part de la SAU irrigable (%)	5,3 %	15,4 %	1,4 %	9,0 %	15,9 %	9,8 %
	Surface irriguée (ha)	14 287	44 632	2 724	24 109	50 419	136 171
	Part de la SAU irriguée (%)	3,5 %	9,4 %	0,7 %	6,2 %	10,4 %	6,3 %
2010	SAU (ha)	410 306	454 547	396 205	369 117	470 250	2 100 424
	Surface irrigable (ha)	19 940	68 167	3 466	34 298	75 564	201 434
	Part de la SAU irrigable (%)	4,9 %	15,0 %	0,9 %	9,3 %	16,1 %	9,6 %
	Surface irriguée (ha)	14 541	43 931	2 338	26 402	56 631	143 843
	Part de la SAU irriguée (%)	3,5 %	9,7 %	0,6 %	7,2 %	12,0 %	6,8 %
2020	SAU (ha)	408 685	451 578	385 834	366 359	466 881	2 079 336
	Surface irrigable (ha)	27 006	78 578	4 963	40 464	98 091	249 102
	Part de la SAU irrigable (%)	6,6 %	17,4 %	1,3 %	11,0 %	21,0 %	12,0 %
	Surface irriguée (ha)	15 758	46 811	2 434	29 423	62 809	157 235
	Part de la SAU irriguée (%)	3,9 %	10,4 %	0,6 %	8,0 %	13,5 %	7,6 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020

**Tableau 2**
**Moins de prairies et de cultures permanentes, mais plus de COP et de légumes frais**  
 Evolution des assolements régionaux de 1979 à 2020

Groupes culturaux	Pays de la Loire - surfaces en hectares					
	1979	1988	2000	2010	2020	Evol. 2020/2010
Céréales-oléagineux-protéagineux (COP) y compris légumes secs	488 543	671 817	711 972	770 464	788 455	17 991
Légumes frais	10 027	8 608	9 782	10 171	13 698	3 527
Fourrages annuels	400 058	375 493	280 658	280 963	286 636	5 673
Prairies	1 440 906	1 172 238	1 000 228	956 962	914 149	- 42 813
Vigne et arboriculture	58 625	52 091	51 713	45 417	40 999	- 4 418
Autres cultures	32 378	28 863	115 628 (*)	36 447	35 399	- 1 048
SAU régionale (toutes situations)	2 430 537	2 309 110	2 169 981	2 100 424	2 079 336	- 21 088

(\*) dont 94 460 ha de jachères

Source : Agreste - Recensements agricoles (RA)

**Tableau 3 (partie 1)**
**Près de 8 % de la SAU est irriguée en 2020 : + 13 400 ha irrigués au cours de la décennie**
**Evolution des surfaces irriguées et irrigables de 2010 à 2020**

	Pays de la Loire		Loire-Atlantique		Maine-et-Loire		Mayenne	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
<b>SAU totale (irriguée ou non, ha)</b>	<b>2 100 424</b>	<b>2 079 336</b>	<b>410 306</b>	<b>408 685</b>	<b>454 547</b>	<b>451 578</b>	<b>396 205</b>	<b>385 834</b>
Nombre total d'exploitations (toutes situations confondues)	34 344	26 409	6 611	4 885	8 176	6 281	8 065	6 072
<b>Surfaces irrigables (ha)</b>	<b>201 434</b>	<b>249 102</b>	<b>19 940</b>	<b>27 006</b>	<b>68 167</b>	<b>78 578</b>	<b>3 466</b>	<b>4 963</b>
Part irrigable de la SAU du zonage (%)	9,6	12,0	4,9	6,6	15,0	17,4	0,9	1,3
Nombre d'exploitations avec surfaces irrigables	5902	5 688	884	867	2 295	2 066	147	197
<b>Surface irriguées (ha)</b>	<b>143 843</b>	<b>157 235</b>	<b>14 541</b>	<b>15 758</b>	<b>43 931</b>	<b>46 811</b>	<b>2 338</b>	<b>2 434</b>
Part de la SAU irriguée (%)	6,8	7,6	3,5	3,9	9,7	10,4	0,6	0,6
Nombre d'exploitations avec surfaces irriguées	5813	5345	871	817	2262	1946	139	176
<b>Modalités d'irrigation (en % des surfaces irrigables)</b>								
Aspersion	96,6	93	93,1	87,9	94,9	90,9	94,2	87,7
Micro-irrigation (asperseurs, goutte à goutte ...)	3	5,4	5,5	11,1	4,8	7,5	4,6	7,8
Gravité	0,4	1,6	1,4	1	0,2	1,6	1,2	4,5
<b>Principales cultures irriguées (en % des surfaces irriguées)</b>								
Maïs grain et semences	36,9	37,4	18,6	19,5	32,2	33,9	17,1	22,3
Maïs fourrager	28,2	26,1	30,2	30,5	29,5	28,8	43,8	40
Céréales à paille	12,1	10,4	3,6	1,2	6	4	11,1	7,5
Oléoprotéagineux et légumes secs	4,3	4,9	2	1,7	5,6	2,8	6,4	2,1
Légumes frais	6,4	7,3	33,3	32,7	5,2	7,2	3	7,3
Cultures fruitières	5,2	4,2	4,4	3,9	10,2	8,3	6	9
Autres cultures *	6,9	9,7	7,9	10,5	11,3	15	12,6	11,8

(\*) autres cultures : pomme de terre, cultures industrielles, horticulture et pépinières, autres céréales, surfaces semencières (hors COP), autres fourrages annuels et prairies, ppam ...

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

**Tableau 3 (partie 2)**
**Près de 8 % de la SAU est irriguée en 2020 : + 13 400 ha irrigués au cours de la décennie**
**Evolution des surfaces irriguées et irrigables de 2010 à 2020**

	Sarthe		Vendée		France métropolitaine	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020
<b>SAU totale (irriguée ou non, ha)</b>	<b>369 117</b>	<b>366 359</b>	<b>470 250</b>	<b>466 881</b>	<b>26 963 252</b>	<b>26 745 875</b>
Nombre total d'exploitations (toutes situations confondues)	5 310	4 260	6 182	4 911	489 977	389 779
<b>Surfaces irrigables (ha)</b>	<b>34 298</b>	<b>40 464</b>	<b>75 564</b>	<b>98 091</b>	<b>2 308 707</b>	<b>2 842 855</b>
Part irrigable de la SAU du zonage (%)	9,3	11,0	16,1	21,0	8,6	10,6
Nombre d'exploitations avec surfaces irrigables	772	787	1 804	1 771	80 542	81 351
<b>Surface irriguées (ha)</b>	<b>26 402</b>	<b>29 423</b>	<b>56 631</b>	<b>62 809</b>	<b>1 575 571</b>	<b>1 808 835</b>
Part de la SAU irriguée (%)	7,2	8	12	13,5	5,8	6,8
Nombre d'exploitations avec surfaces irriguées	758	728	1783	1678	75 314	71 069
<b>Modalités d'irrigation (en % des surfaces irrigables)</b>						
Aspersion	98,2	93,7	98,4	95,9	91,3	87
Micro-irrigation (asperseurs, goutte à goutte ...)	1,7	4,2	1,3	2,6	4,7	8,5
Gravité	0,2	2,1	0,2	1,4	3,9	4,5
<b>Principales cultures irriguées (en % surfaces irriguées)</b>						
Maïs grain et semences	47,8	47,2	41,1	40,6	41	32,6
Maïs fourrager	18,3	13,2	30,5	28,6	6,6	5,2
Céréales à paille	16,9	20,6	16,8	12,8	16,8	17,1
Oléoprotéagineux et légumes secs	2,8	3,7	4,4	7,8	6	9,3
Légumes frais	2,4	2	2,3	3,4	7,5	8,3
Cultures fruitières	6,7	5,5	0,7	0,5	6,7	6,5
Autres cultures *	5,1	7,8	4,2	6,3	15,4	21

(\*) autres cultures : pomme de terre, cultures industrielles, horticulture et pépinières, autres céréales, surfaces semencières (hors COP), autres fourrages annuels et prairies, ppam ...

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Une exploitation régionale sur cinq pratique l'irrigation en 2020

Le dernier recensement agricole (2020) indique que 5 345 fermes des Pays de la Loire ont déclaré avoir irrigué leurs cultures au cours de la campagne 2019-2020 (tableau 3), soit 20 % des exploitations régionales (vs 17 % en 2010 et 7,5 % en 1979). Sous l'angle des surfaces irrigables, près de 5 690 exploitations ont déclaré en posséder en 2020, soit près de 22 % des exploitations, pour une surface irrigable totale de près de 250 000 ha, soit 12 % de la SAU (+ 2,4 points/2010).

Les données collectées lors du recensement agricole 2020 ne comprennent pas d'informations relatives aux quantités d'eau utilisées pour l'irrigation. D'autres sources d'informations sont à mobiliser pour approcher cet aspect (données BNPE notamment, cf. encadré 1 et figure 1). La comparaison des données 2010 et 2020 indique que les surfaces irriguées peuvent croître (+ 13 400 ha en dix ans) sans nécessairement s'accompagner d'une progression des volumes utilisés (figure 1). Ce constat mérite évidemment d'être confirmé à l'avenir dans le contexte de changement climatique que l'on connaît.

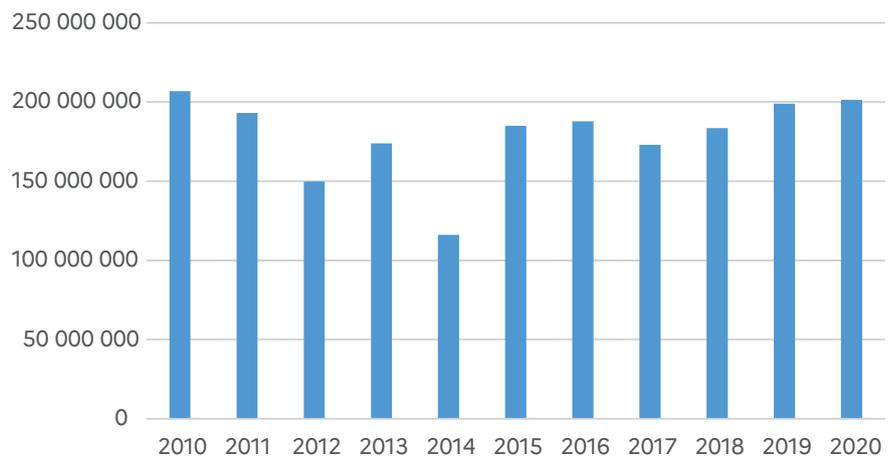
A l'exception de la plupart des situations spécialisées en viticulture et des élevages d'équins, l'irrigation est pratiquée par toutes les orientations technico-économiques rencontrées dans les Pays de la Loire (tableau 4). Toutefois, cette pratique apparaît plus fréquemment mise en œuvre dans les exploitations maraîchères, horticoles et arboricoles.

Les exploitations conduites en agrobiologie (AB) représentent près de 14 % de l'ensemble des exploitations de la région, mais près de 20 % des exploitations ayant irrigué. Ces exploitations en AB totalisent par ailleurs 12 % de la SAU régionale, 13 % des surfaces irriguées et 13,5 % des surfaces irrigables. De leur côté, les exploitations ayant déclaré au moins SIQO autre que le signe AB (i.e. Label rouge, AOP, IGP, STG), représentent, elles, près de 18 % des exploitations de la région, 19 % des exploitations ayant irrigué, 23 %

### Encadré 1 : les prélèvements en eau à usage d'irrigation sont assez stables dans les Pays de la Loire de 2010 à 2020

En 2020, près de 200 millions de m<sup>3</sup> d'eau à usage d'irrigation ont été prélevés en Pays de la Loire d'après les données collectées dans le cadre de la redevance pour prélèvements sur la ressource en eau (cf. figure 1). Ce volume prélevé en 2020 s'avère finalement proche de celui observé en 2010. Hormis lors des années pluvieuses (2012 et 2014 notamment), les volumes prélevés et destinés à l'irrigation des cultures sont fréquemment situés dans une fourchette comprise entre 185 et 205 millions de m<sup>3</sup> par an, mais potentiellement impactés certaines années par d'éventuelles restrictions préfectorales.

**Figure 1**  
De 180 à 200 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés annuellement pour l'irrigation Pays de la Loire : prélèvements liés à l'irrigation (m<sup>3</sup>)



NB. Données incomplètes pour les années 2010 et 2011

Source : site BNPE - Données sur les prélèvements en eau issues de "<https://bnpe.eaufrance.fr/>".

**Les seuils réglementaires de connaissance des prélèvements en eau sont définis en fonction de l'encadrement juridique des activités concernées par des prélèvements.** Certaines entités sont ainsi soumises à une redevance, notamment celles puisant un volume annuel d'eau d'au moins 7 000 m<sup>3</sup> (en ZRE, zone de répartition des eaux) ou 10 000 m<sup>3</sup> (hors ZRE). Pour l'usage spécifique de l'irrigation, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) prévoit la possibilité de délivrer l'autorisation de prélèvement d'eau à un organisme unique chargé de la gestion collective (OUGC) des ressources en eau, sur un périmètre hydrologique et/ou hydrogéologique cohérent. Ce dispositif, explicité par décret, vise à favoriser la gestion collective des ressources en eau.

de la SAU totale et 24 % des surfaces irriguées et irrigables.

### Les exploitations disposant de surfaces irrigables présentent des particularités

La présence de surfaces irrigables est d'autant plus fréquente que la dimension économique de l'exploitation est importante. En effet, si dans leur ensemble, près de 22 % des exploitations déclarent des surfaces irrigables, moins de 6 % des exploitations « micro », de plus faible dimension économique donc, en déclarent alors que 32 % des exploitations de grande dimension économique en disposent. Les SAU moyennes des exploitations

avec irrigation sont généralement plus conséquentes (+ 34 ha en moyenne, toutes situations confondues), en particulier dans les départements 49-72 et 85 qui disposent des surfaces irriguées les plus importantes. Bien que les SAU moyennes soient variables selon les orientations technico-économiques (OTEX), le différentiel de SAU entre exploitations irriguées et non irriguées est vérifié pour la quasi-totalité des spécialisations. Par ailleurs, les exploitations avec irrigation ont plus souvent une forme juridique de type sociétaire (GAEC, EARL, SCEA...). Ainsi, les exploitations dites individuelles ne représentent qu'un quart des exploitations avec irrigation, mais pèsent pour près de la moitié des

**Tableau 4**

**Certaines spécialisations (OTEX) sont plus fréquemment concernées par l'irrigation**

Nombre et part d'exploitations concernées par l'irrigation en 2020 selon les spécialisations (OTEX)

Orientation technico-économique (OTEX)	Par OTEX			Poids des exploitations de l'OTEX ...	
	Nombre d'exploitations avec surfaces irriguées	Nombre total d'exploitations en 2020	Part d'exploitations avec irrigation (%)	... dans les exploitations avec irrigation	... dans l'ensemble des exploitations
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	680	3 173	21,4 %	12,7 %	12,0 %
Autres grandes cultures	378	1 902	19,9 %	7,1 %	7,2 %
Légumes ou champignons	467	503	92,8 %	8,7 %	1,9 %
Fleurs et/ou horticulture diverse	509	561	90,7 %	9,5 %	2,1 %
Viticulture	22	1 212	1,8 %	0,4 %	4,6 %
Fruits ou autres cultures permanentes	271	467	58,0 %	5,1 %	1,8 %
Bovins lait	873	4 625	18,9 %	16,3 %	17,5 %
Bovins viande	342	3 912	8,7 %	6,4 %	14,8 %
Bovins mixte	175	1 110	15,8 %	3,3 %	4,2 %
Ovins ou caprins	72	830	8,7 %	1,3 %	3,1 %
Equidés et/ou autres herbivores	27	1 457	1,9 %	0,5 %	5,5 %
Porcins	89	516	17,2 %	1,7 %	2,0 %
Volailles	242	1 935	12,5 %	4,5 %	7,3 %
Combinaisons avec granivores (porcins, volailles)	250	1 041	24,0 %	4,7 %	3,9 %
Polyculture et/ou polyélevage	947	3 112	30,4 %	17,7 %	11,8 %
Non classées	1	53	1,9 %	0,0 %	0,2 %
<b>Total Pays de la Loire</b>	<b>5 345</b>	<b>26 409</b>	<b>20,2 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

fermes toutes situations confondues. Les chefs d'exploitation des fermes avec irrigation sont en moyenne plus jeunes, de 3-4 ans. Enfin, compte-tenu des constats précédents (dimension économique, SAU moyenne, statut juridique...), il est logique d'observer une main d'œuvre moyenne par exploitation plus conséquente. C'est particulièrement marqué dans les spécialisations les plus pourvoyeuses d'emploi (exploitations légumières, horticoles ou arboricoles), mais ce constat est également vérifié pour les autres OTEX. Ainsi, dans les exploitations bovines spécialisées (lait et/ou viande) et dans les exploitations orientées vers les céréales et cultures oléoprotéagineuses, la présence de l'irrigation est en moyenne associée à un supplément de main d'œuvre de l'ordre de + 0,7 à + 0,9 ETP par exploitation (figure 2).

**L'irrigation régionale est évidemment liée aux cultures et cheptels présents**

La principale culture irriguée en

2020 dans notre région demeure le maïs (grain, semences, fourrager, doux) qui représente à lui seul, avec près de 100 000 ha irrigués, 64 % des surfaces irriguées totales (tableaux 3 et 5), mais seulement 20 % de la SAU régionale. Avec des surfaces en jeu moindres, l'irrigation est également fréquemment mise en œuvre dans les exploitations disposant de cultures spécialisées (légumes, horticulture, pépinières, cultures fruitières, semences, plantes à parfum, aromatiques et médicinales...), et, dans une moindre mesure, sur une partie des surfaces en céréales à paille (blés tendre et dur notamment) ou en fourrages (prairies, fourrages annuels autres que le maïs).

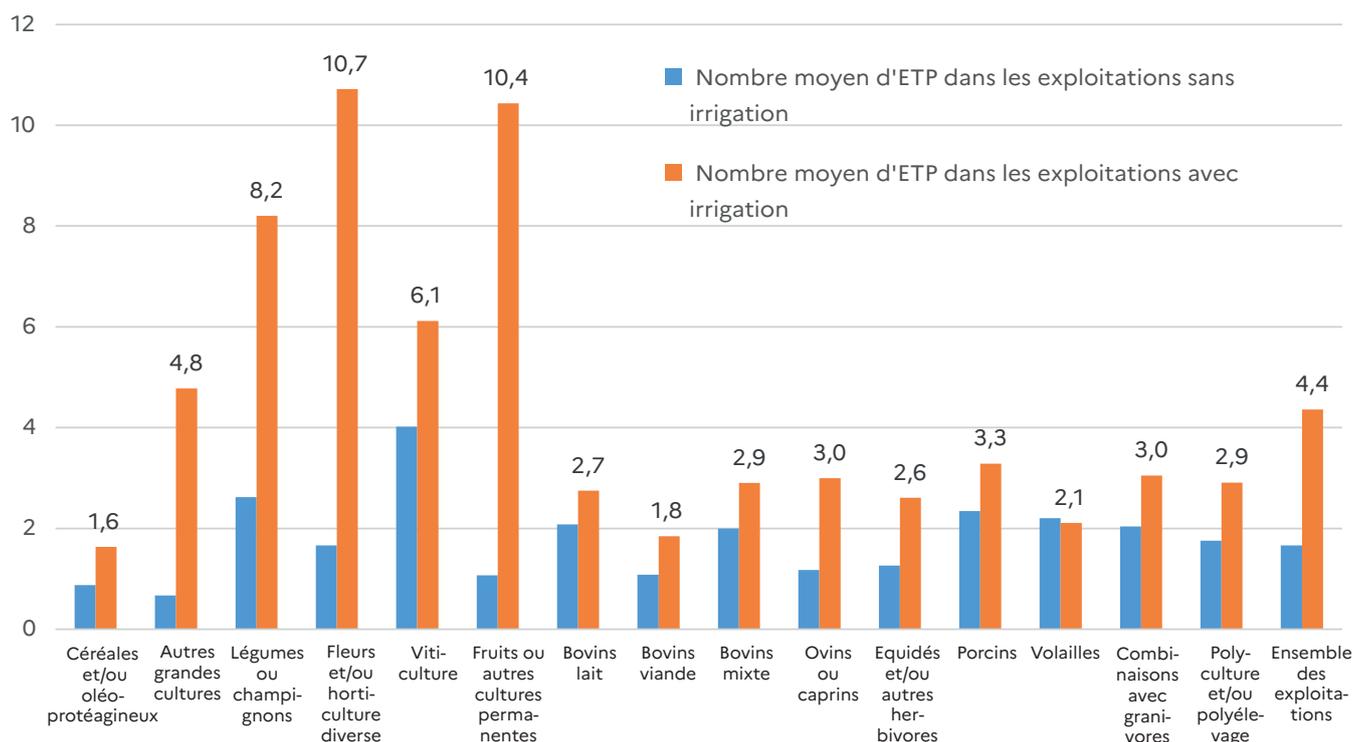
Le choix d'investir dans l'irrigation des cultures n'est pas seulement lié aux caractéristiques agrométéorologiques propres à un territoire, aux possibilités d'accès à l'eau et aux caractéristiques parcellaires de l'exploitation, mais aussi à l'importance et à la nature des cultures présentes (assolement) voire des cheptels de l'exploitation (couple

bovins/maïs fourrage par exemple). Des spécificités départementales apparaissent, à la fois sous l'angle des assolements présents et des cultures irriguées (tableau 3) : légumes frais en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, céréales à paille en Sarthe et Vendée, cultures fruitières dans le Maine-et-Loire et en Sarthe... La présence d'installations d'irrigation sur une exploitation peut par ailleurs conduire à envisager un ou plusieurs tours d'eau sur des cultures moins fréquemment irriguées telles les céréales à paille ou les prairies, si les ressources en eau, les équipements et la main d'œuvre le permettent bien évidemment. Enfin, certaines productions et cahiers des charges favorisent un recours accru à l'irrigation de façon à concilier volume, régularité de production ainsi que qualité commerciale des produits (avec par exemple des objectifs de calibrage des tubercules, des semences, des légumes ou des fruits).

Figure 2

Une main d'œuvre plus importante dans les exploitations avec irrigation

Pays de la Loire : nombre moyen d'équivalent temps plein (ETP) par exploitation selon l'orientation (OTEX)



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Encadré 2 : majoritairement des réseaux individuels et de l'aspersion

Les prélèvements en eau d'irrigation s'opèrent très majoritairement par le biais de réseaux individuels (pour 85 % des fermes concernées). En effet, moins d'un quart des exploitations pratiquant l'irrigation sont reliées à un réseau collectif. Ce type de réseau (collectif) est plus répandu en Vendée et en Loire-Atlantique (pour près de trois situations sur dix). Les deux types de réseaux peuvent cohabiter dans une même exploitation (pour moins de 9 % des exploitations avec irrigation toutefois), un peu plus en Vendée et Maine-et-Loire.

Parmi les exploitations disposant d'un réseau individuel de prélèvements, 40 % d'entre elles sont connectées à des systèmes de forage/puits (eaux souterraines), 57 % utilisent des eaux de surface

non connectées à un cours d'eau (retenues collinaires, réserves de substitutions ...) et 25 % puisent dans des eaux de surface de type cours d'eau, canaux ou lacs. Plusieurs modalités de prélèvements peuvent également cohabiter au sein d'une même exploitation, mais les données collectées via le RA 2020 ne permettent pas d'approfondir le sujet, en particulier lorsqu'il s'agit de caractériser les volumes prélevés par modalité.

Parmi les différentes modalités d'irrigation, l'aspersion (eau projetée en pluie par des canons, des rampes d'arrosage, des sprinklers) constitue le mode d'irrigation très dominant dans la région puisqu'il concerne 93 % des surfaces irrigables, en particulier pour les grandes cultures (y compris pour les légumes plein-

champ). Les deux autres modes, micro-irrigation (goutte-à-goutte, micro-jets, micro-diffuseurs, micro-aspersion) et gravité, sont moins rencontrés bien que leur part ait légèrement progressé depuis 2010 (tableau 3). La micro-irrigation (5,4 % des surfaces irrigables en 2020) permet d'envisager une consommation d'eau plus limitée en volume et en débit, grâce à un apport localisé, plus proche des racines. Les modes d'irrigation mobilisés varient d'une spécialisation à l'autre : la micro-irrigation est par exemple plus fréquente en horticulture, dans les pépinières, les vergers et en production maraîchère.

**Tableau 5 (partie 1)**
**Pays de la Loire : assolement et composition des surfaces irriguées en 2020**

Culture	Pays de la Loire			Loire-Atlantique (44)			Maine-et-Loire (49)		
	SAU			SAU			SAU		
	Totale	Irriguée	Part irriguée	Totale	Irriguée	Part irriguée	Totale	Irriguée	Part irriguée
Maïs grain et semence	166 960	58 833	35,2 %	15 724	3 073	19,5 %	32 460	15 865	48,9 %
Maïs fourrager	265 841	41 093	15,5 %	53 446	4 803	9,0 %	44 451	13 467	30,3 %
Légumes frais	13 698	11 410	83,3 %	5 617	5 146	91,6 %	4 177	3 351	80,2 %
Céréales à paille <sup>1</sup>	457 308	16 334	3,6 %	65 201	186	0,3 %	102 360	1 872	1,8 %
Oleo-protéagineux et légumes secs	151 817	7 643	5,0 %	17 812	274	1,5 %	34 475	1 299	3,8 %
Cultures fruitières	8 706	6 655	76,5 %	853	607	71,2 %	4 513	3 902	86,5 %
Semences (hors semences COP)	12 359	2 729	22,1 %	216	19	8,9 %	5 723	2 027	35,4 %
Pépinières (y compris viticoles)	2 084	1 083	52,0 %	133	91	68,2 %	1 498	800	53,4 %
Pomme de terre	1 428	992	69,5 %	145	81	55,8 %	196	158	80,6 %
PPAM	1 847	909	49,2 %	67	60	89,4 %	1 270	744	58,6 %
Horticulture : fleurs et plantes ornementales	817	596	72,9 %	227	210	92,4 %	442	274	62,0 %
Autres cultures <sup>2</sup>	996 471	8 958	0,9 %	249 245	1 208	0,5 %	220 014	3 052	1,4 %
<b>Total</b>	<b>2 079 336</b>	<b>157 235</b>	<b>7,6 %</b>	<b>408 685</b>	<b>15 758</b>	<b>3,9 %</b>	<b>451 578</b>	<b>46 811</b>	<b>10,4 %</b>

<sup>1</sup> céréales à paille : blés tendre et dur, orge, triticale, avoine, seigle...

<sup>2</sup> autres cultures : prairies, autres fourrages annuels, autres céréales, cultures industrielles, cultures diverses...

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

**Tableau 5 (partie 2)**
**Pays de la Loire : assolement et composition des surfaces irriguées en 2020**

Culture	Mayenne (53)			Sarthe (72)			Vendée (85)		
	SAU			SAU			SAU		
	Totale	Irriguée	Part irriguée	Totale	Irriguée	Part irriguée	Totale	Irriguée	Part irriguée
Maïs grain et semence	11 808	542	4,6 %	53 375	13 882	26,0 %	53 593	25 470	47,5 %
Maïs fourrager	84 618	974	1,2 %	30 315	3 877	12,8 %	53 010	17 972	33,9 %
Légumes frais	332	178	53,6 %	761	578	76,0 %	2 812	2 157	76,7 %
Céréales à paille <sup>1</sup>	90 764	183	0,2 %	101 878	6 049	5,9 %	97 105	8 043	8,3 %
Oleo-protéagineux et légumes secs	20 407	52	0,3 %	34 991	1 098	3,1 %	44 133	4 920	11,1 %
Cultures fruitières	852	219	25,7 %	1 987	1 609	81,0 %	502	319	63,6 %
Semences (hors semences COP)	215	17	7,8 %	2 091	111	5,3 %	4 115	555	13,5 %
Pépinières (y compris viticoles)	140	46	32,7 %	5	4	82,1 %	307	143	46,5 %
Pomme de terre	145	23	15,6 %	221	74	33,5 %	722	657	91,0 %
PPAM	13	2	14,3 %	55	10	17,9 %	442	93	21,0 %
Horticulture : fleurs et plantes ornementales	20	10	50,5 %	72	68	95,3 %	56	34	59,9 %
Autres cultures <sup>2</sup>	176 519	189	0,1 %	140 609	2 064	1,5 %	210 084	2 445	1,2 %
<b>Total</b>	<b>385 834</b>	<b>2 434</b>	<b>0,6 %</b>	<b>366 359</b>	<b>29 423</b>	<b>8,0 %</b>	<b>466 881</b>	<b>62 809</b>	<b>13,5 %</b>

<sup>1</sup> céréales à paille : blés tendre et dur, orge, triticale, avoine, seigle...

<sup>2</sup> autres cultures : prairies, autres fourrages annuels, autres céréales, cultures industrielles, cultures diverses...

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

## Source et définitions

Cette publication mobilise avant tout les résultats définitifs des recensements agricoles réalisés tous les dix ans par le ministère en charge de l'agriculture.

### Recensement agricole (RA)

Le **recensement agricole** est une opération statistique qui permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine (jusqu'à la commune siège) et d'en analyser les évolutions. Sont interrogées les exploitations agricoles répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

### PBS, OTEX et dimension économique

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients unitaires attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. La PBS permet de classer les exploitations en différentes dimensions économiques. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « **micro** », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « **petites** » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « **moyennes** » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « **grandes** » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (OTEX ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production lorsqu'au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés lors du dernier RA sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS millésimées « 2017 ».

## Pour en savoir plus, accéder

- aux diverses publications et données régionales du RA 2020 :

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/les-resultats-definitifs-et-donnees-chiffrees-r529.html>

- au site de la BNPE :

<https://bnpe.eaufrance.fr/>



[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et  
économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cedex 2  
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : [srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Directeur régionale : Annick Baille  
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry  
Rédactrice en chef : Hélène Guillard  
Rédaction : Bernard Robert  
Composition : Isabelle Laurens  
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution  
© Agreste 2023